

Arnaque dans une enchère publique

13-10-2007

Atteintes à la sincérité des enchères : voilà ce que la justice reproche à une experte en livres anciens auprès de la cour d'appel de Poitiers, Danièle Brissaud, libraire de son état, et à son mari, Yves Brissaud, maître de conférence à l'université de Poitiers, professeur d'histoire ancienne. Celui-ci a comparu seul, hier, devant le tribunal correctionnel, sa femme, souffrante, étant excusée par un certificat médical.

L'histoire remonte à novembre 2001. À cette époque, une Castelnovienne meurt laissant quatre héritiers, ses deux fils et ses deux filles. La défunte demeurait dans une maison louée à Châteauneuf et qui renfermait de nombreux meubles, objets, tableaux et des livres anciens. Ses enfants sont pressés par le temps. Ils doivent débarrasser la maison au plus vite sous peine de s'engager dans un nouveau bail. Ils prennent donc attache avec le successeur de leur notaire de famille, Me Dumas. Les enfants savent que leur mère était en possession d'une bibliothèque riche de manuels rares. Mais aucun n'en connaît l'exacte valeur. Le notaire non plus qui compte, parmi ses amis de facultés, un couple spécialisé, les époux Brissaud qu'il contacte à des fins d'expertise.

Celle-ci a lieu dans la maison louée. La libraire a en mains des livres rares dont deux retiennent particulièrement l'attention. Il s'agit de L'agricola de re metallisa libri un ouvrage datant de 1 556 qui sert de manuel scolaire pendant deux siècles aux élèves ingénieurs des Mines; et de Nieremberg historia natura un ouvrage reprenant l'histoire naturelle du Mexique avec une description des espèces animales et les us et coutumes des Aztèques et des Incas.

La famille est pressée et décide, fin novembre, d'organiser une vente aux enchères avant la fin de l'année. L'experte se charge, à la demande du notaire, de la rédaction d'une petite annonce afin d'assurer la promotion de la vente en se gardant bien de suggérer de passer la dite annonce dans la Gazette de Drouot par exemple.

La défense plaide la relaxe.

La vente a lieu et là plusieurs personnes remarquent que l'experte et son mari se font des signes. Il achète pour le compte de sa librairie de femme et remporte neuf livres anciens à des prix intéressants. Seulement au lendemain de la vente, la famille a des soupçons sur le rôle du couple. Soupçons qui prennent corps lorsque la gendarmerie sollicite la famille dans le cadre d'une autre enquête.

Un expert est désigné par le juge d'instruction qui estime les deux principaux ouvrages au bas mot cinq fois plus cher que la Poitevine.

Une sous-évaluation de ces livres anciens, un défaut de publicité, afin d'éviter que les collectionneurs ne se précipitent à la vente, des enchères maîtrisées pour emporter les documents au meilleur prix.

Voilà ce qui est reproché aux époux Brissaud contre lesquels Tiphaine Léon Dumortier, substitut du procureur de la République, requiert 10 000 euros d'amende chacun et la publicité de la décision de justice.

Des réquisitions corroborées par les propos de Me Jacques Cluzel pour les héritiers spoliés qui réclament près de 20 000 euros pour couvrir leur préjudice.

Le couple prévenu se défend bec et ongle par l'intermédiaire de son avocat, Me François Reye, qui plaide la relaxe.

Le tribunal s'est donné un délai de réflexion avant de dire si ces ouvrages - qui sont placés sous scellés au tribunal depuis la plainte des enfants - ont été vendus aux enchères correctement ou non.